

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin, à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 10 juin 2015

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MALLE MANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur Jean-Gérard ABBES

ABSENT : Madame Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Etienne BARTEAU

2015-30 : Lancement de la phase 3 (recrutement d'un maître d'œuvre)

Monsieur le Maire indique que pour mener à terme la solution n°2 retenue par le Conseil Municipal dans sa délibération n°2015-29, il convient de lancer la phase 3 des travaux de réhabilitation de la lagune qui consiste à recruter un maître d'œuvre pour un projet dont le montant des travaux est estimé à 240 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de lancer la phase 3 et de recruter un maître d'œuvre
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour lancer l'appel d'offres avec l'aide de l'ATD24.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 22 juin 2015
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 23 juin 2015
Page 1 sur 1

